

## UNE TOTALE LIBERTÉ

**4** CONTRATS POUR  
UNE SÉRÉNITÉ  
SUR MESURE  
Choisissez votre niveau  
de tranquillité



### COMBINAISONS DURÉE / KILOMETRAGE

Quelques combinaisons possibles à titre indicatif...


<b>36 MOIS</b>	30 000 KM	60 000 KM	90 000 KM
<b>48 MOIS</b>	40 000 KM	80 000 KM	120 000 KM
<b>60 MOIS</b>	50 000 KM	100 000 KM	150 000 KM

Combinaisons modulables par pas de 6 mois et/ou 10.000 km avec un maximum de 96 mois / 200.000 km

Le contrat échoit au premier des 2 termes atteint.



## CITROËN ASSISTANCE 24H24 - 7J/7

 00 32 (0)78 05 10 20  
Appel gratuit depuis un poste fixe

### VOUS N'ÊTES JAMAIS SEUL

Panne, accident... avec **CITROËN ASSISTANCE 24H24 - 7J/7** offerte jusqu'aux 8 ans\* de votre Citroën : remorquage gratuit, dépannage, solutions de mobilité, vous profitez d'une prise en charge personnalisée.

## INSPIRED BY YOU

[citroen.be / .lu](https://citroen.be/.lu)

CITROËN préfère TOTAL. \* À partir de la date de première immatriculation de votre Citroën jusqu'à la date de son 8ème anniversaire pour autant qu'une révision annuelle soit réalisée dans le Réseau CITROËN. Assistance offerte en cas de pannes (mécaniques, électriques et électroniques hors batterie) et accidents, sans franchise kilométrique. Pour connaître les véhicules ne bénéficiant pas de l'offre d'Assistance CITROËN, reportez-vous aux Conditions Générales. Les Conditions Générales sont disponibles dans le Réseau CITROËN ou sur [www.citroen.be/.lu](https://www.citroen.be/.lu). Automobiles CITROËN - E.R.: Stefaan De Doncker, Citroën Belux S.A., Avenue de Finlande 8, B-1420 Braine-l'Alleud, n° BCE 0448.813.060, tél.: +32 (0)2 206 68 00.



## CONTRATS DE SERVICES

Roulez l'esprit tranquille



INSPIRED BY YOU

## CITROËN CONTRATS DE SERVICES

Une palette de contrats pour s'adapter  
au plus près à votre vie d'automobiliste.



### SÉRÉNITÉ UTILISATEUR

- Des contrats flexibles adaptés à vos besoins réels : kilométrage annuel, durée.
- Une reconnaissance immédiate de votre véhicule dans tout le Réseau CITROËN sur présentation de votre Certificat d'Immatriculation.

### MAÎTRISE FINANCIÈRE

Un budget contrôlé : paiement en une fois au comptant ou par mensualités fixes, sans coûts supplémentaires, en fonction de votre contrat et des prestations choisies.

### EXPERTISE MÉCANIQUE

La garantie de l'expertise CITROËN avec l'assurance d'un entretien conforme à la synthèse du plan d'entretien Constructeur.

### FACILITÉ DE REVENTE

Véhicule valorisé à la revente : transfert possible de tout contrat, payé au comptant, en cas de revente avant l'échéance.

## ESSENTIAL DRIVE

Une solution simple qui prend le relais de la Garantie contractuelle CITROËN avec en plus, des prestations d'assistance disponibles dans de nombreux pays d'Europe\*\*.

La prise en charge, pièces et main-d'œuvre, des défaillances mécaniques, électriques ou électroniques au-delà de la période de garantie contractuelle.

### ASSISTANCE ROUTIÈRE

Extension de l'assistance telle que prévue dans votre garantie contractuelle.

### PROLONGATION DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE

Pour connaître la liste des pièces couvertes, reportez-vous aux Conditions Générales.

Souscription du contrat possible jusqu'au terme du 24ème mois après la date de début de garantie du véhicule neuf.

Avenant au contrat possible, une seule fois, jusqu'à 3 mois / 10.000 km avant la fin du contrat et moyennant des frais d'administration.



## REVISION BOOK

Un contrat pour maîtriser parfaitement les coûts d'entretien de votre voiture et pour maintenir son fonctionnement optimal en matière de sécurité, de performance et de confort.

L'entretien et la prise en charge des opérations liées à la synthèse du plan d'entretien de votre véhicule tel que préconisée par CITROËN\*.

### ASSISTANCE ROUTIÈRE

### ENTRETIEN PÉRIODIQUE

Pour connaître la liste des pièces couvertes, reportez-vous aux Conditions Générales.

Souscription du contrat possible jusqu'au terme du 12ème mois après la date de début de garantie du véhicule neuf.

En outre, le véhicule:

- doit appartenir à son premier propriétaire;
- ne peut avoir effectué son premier entretien;
- ne peut avoir remplacé sa première pièce d'usure;
- ne peut avoir dépassé 40.000 km.

Avenant au contrat possible, une seule fois, jusqu'à 3 mois / 10.000 km avant la fin du contrat et moyennant des frais d'administration.



## REAL DRIVE

L'addition des prestations et options offertes par les contrats Essential Drive & Revision Book.

Vous profitez des avantages de la prolongation de la Garantie contractuelle, de l'Entretien et de l'Assistance CITROËN, pour couvrir tous les risques et anticiper les coûts et imprévus liés à la vie de votre véhicule.

### ASSISTANCE ROUTIÈRE

### PROLONGATION DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE

### ENTRETIEN PÉRIODIQUE

Pour connaître les options ainsi que la liste des pièces couvertes, reportez-vous aux Conditions Générales.

Souscription du contrat possible jusqu'au terme du 12ème mois après la date de début de garantie du véhicule neuf.

En outre, le véhicule:

- doit appartenir à son premier propriétaire;
- ne peut avoir effectué son premier entretien;
- ne peut avoir remplacé sa première pièce d'usure;
- ne peut avoir dépassé 40.000 km.

Avenant au contrat possible, une seule fois, jusqu'à 3 mois / 10.000 km avant la fin du contrat et moyennant des frais d'administration.



## TOTAL DRIVE

Une couverture complète pour vous simplifier la vie : la prolongation de la Garantie contractuelle, l'Entretien et le Remplacement des pièces d'usure.

Comprend les prestations offertes par les contrats Essential Drive & Real Drive auxquelles s'ajoute : le Remplacement des pièces d'usure (Pour connaître la liste des pièces couvertes, reportez-vous aux Conditions Générales).

### ASSISTANCE ROUTIÈRE

### PROLONGATION DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE

### ENTRETIEN PÉRIODIQUE

### PIÈCES D'USURE

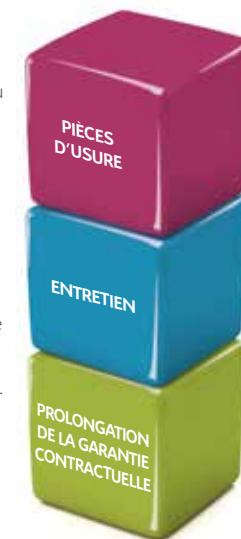
Pour connaître les options ainsi que la liste des pièces couvertes, reportez-vous aux Conditions Générales.

Souscription du contrat possible jusqu'au terme du 12ème mois après la date de début de garantie du véhicule neuf.

En outre, le véhicule:

- doit appartenir à son premier propriétaire;
- ne peut avoir effectué son premier entretien;
- ne peut avoir remplacé sa première pièce d'usure;
- ne peut avoir dépassé 40.000 km.

Avenant au contrat possible, une seule fois, jusqu'à 3 mois / 10.000 km avant la fin du contrat et moyennant des frais d'administration.



Citroën Assistance est incluse dans tous les Contrats de Services CITROËN

Document non contractuel non susceptible d'engager CITROËN. Tous les tarifs sont disponibles dans le Réseau CITROËN. La garantie commerciale ne porte pas atteinte aux droits légaux du consommateur en vertu de la loi régissant la vente des biens de consommation ; ces droits ne sont pas affectés par la garantie commerciale.

\* Reportez-vous aux conseils de votre point de vente habituel pour déterminer le niveau d'entretien le mieux adapté à vos habitudes de conduite. \*\* Pour plus de détails, reportez-vous aux Conditions Générales disponibles dans le Réseau CITROËN ou sur [www.citroen.be/.lu](http://www.citroen.be/.lu).